

Procès-verbal  
Séance du Conseil  
Municipal  
Du 17 juillet 2015

**Présents :** Messieurs DUCLOS Emmanuel, EQUEY José, HENIN Laurent et HENIN Olivier

Mesdames DEGUINE Sandrine et LAMER Josette

**Absents :** Messieurs DUVAL Marie-Joseph pouvoir à Monsieur MALLARD Jacques et MOINET Laurent pouvoir à Monsieur DUCLOS Emmanuel  
Mesdames HAYE Laëtitia pouvoir à Monsieur EQUEY José et PETIT Sophie pouvoir à Madame LAMER Josette

L'an deux mil quinze, le 17 juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Josette LAMER est élue secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal du 05/06/2015**

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

**Modification de la durée de temps de travail d'un emploi à temps non complet**

**Délibération  
n° 2015-016**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 12 juin 2015 concernant le transfert de la compétence cantine au Sivos de l'Epte. Il demande au Conseil Municipal de confirmer le projet de délibération présenté au Comité Technique Paritaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert de la compétence cantine au Sivos de l'Epte.

**Délibération  
n° 2015-017**

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu du transfert de compétence du service cantine de la commune vers le Sivos de l'Epte, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique de 2ème classe occupé par Mme Maryse Brument. Madame Maryse Brument continuera de gérer les locations de salle des fêtes. Le nombre de locations annuelles a été déterminé par la moyenne de l'occupation de la salle des fêtes sur les 5 dernières années. La durée de temps de travail de ce nouvel emploi a été estimée à 2,71 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 d'un emploi permanent à temps non complet 27 heures hebdomadaires d'adjoint technique de 2ème classe et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à non complet 2,71 heures hebdomadaires d'adjoint technique de 2ème classe.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour le ménage des bâtiments communaux, la commune fait désormais appel aux services d'agir en Bray qui propose la mise à disposition de personnel.

Monsieur Olivier Hénin demande comment sera occupé l'emploi de Mme Brument pendant les travaux de la salle des fêtes puisqu'il n'y aura plus de location. Après discussion, le Conseil Municipal décide que le contrat avec Agir en Bray sera suspendu pendant la durée des travaux et Mme Maryse Brument assurera l'entretien des locaux pendant cette période.

### Modification des statuts du Sivos de l'Epte

Délibération  
n° 2015-018

Par délibération en date du 14 avril 2015, Le Conseil Syndical du Sivos de l'Epte a décidé de modifier ses statuts. L'article 2 a été modifié afin d'indiquer que le fonctionnement et la gestion de la cantine de Dampierre en Bray est assuré par le Sivos de l'Epte.

Le Maire indique que les communes membres du Sivos de l'Epte doivent être consultées et émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision syndicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Sivos de l'Epte.

### Tarif adulte pour la cantine

Délibération  
n° 2015-019

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas de cantine pour les adultes utilisant le service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter à 2,80 € le prix du repas de la cantine pour les adultes.

### Travaux salle des fêtes

Monsieur Le Maire résume les 2 dernières réunions avec le maître d'œuvre. La 1ère réunion portait sur la conception globale de la salle des fêtes et la seconde sur le mode de chauffage.

Pour la conception, le Conseil Municipal était opposé au remplacement du toit actuel par un toit plat. Finalement pour des raisons techniques concernant les différents niveaux de toit et la pose d'une VMC, les conseillers municipaux présents lors de la réunion se sont rangés à l'avis du maître d'œuvre. Le Conseil Municipal s'inquiétait également de la disposition des toilettes dès l'entrée principale de la salle. Il n'y aura pas de vu direct sur les toilettes mais sur un couloir avec lave-main. Et la surface perdue sur la salle sera compensée par une occupation de l'espace optimisé puisqu'il n'y aura plus de toilettes donnant accès directement dans la salle.

Pour le mode de chauffage, le consultant thermique a réalisé un comparatif des différents modes de chauffage qui tient compte du coût d'investissement et du coût de fonctionnement. Le projet de chaudière bois peut être risqué car les chaudières françaises ne répondent pas à la capacité nécessaire ce qui peut entraîner un coût élevé en cas de réparation. De plus le local destiné à recevoir la chaudière est trop éloigné ce qui entraînera une perte de chaleur. Le consultant thermique recommande de s'orienter vers une pompe à chaleur.

La durée des travaux est estimée à 15 mois pendant lesquels la salle des fêtes sera inutilisable. Le Conseil Municipal réfléchit afin d'optimiser l'utilisation des bâtiments communaux pour la cantine et les associations.

Les travaux de construction du groupement scolaire touchent à leur fin. Pour sécuriser la circulation, un chemin piéton sera matérialisé de la mairie jusqu'à la 1<sup>ère</sup> grille. Une zone 20 km/h sera instaurée depuis l'ancienne école jusqu'au numéro 151 rue Chouquet. Et le marquage au sol des places de parking sera réalisé place de la mairie.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour réaliser la cheminée nécessaire à l'évacuation des gaz de la chaudière à granulé de l'école. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette dépense.

## Divers

Monsieur Le Maire a assisté au bornage des terrains à vendre chemin de Hyaumet. Une largeur d'environ 2m a été cédée à la commune afin d'élargir la voie. Un devis pour déplacer les poteaux France Télécom va être demandé.

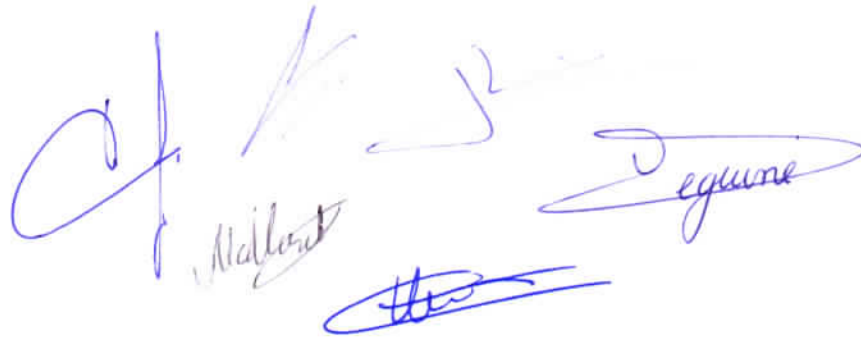
Le Conseil Municipal est informé que le miroir situé Chemin des Planques est devenu opaque.

Madame Montillet signale une recrudescence de rats Chemin des Hulis.

La création des communes nouvelles a été discutée dans les conseils municipaux alentours. La communauté de communes a de son côté nommé un cabinet conseil pour la réalisation d'un plan de mutualisation. La réflexion sur les communes nouvelles sera revue après cette étude qui peut apporter de nouveaux éléments.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 23h30



Handwritten signatures in blue ink, including the name 'Montillet' and 'Deguine'.